



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CDPC

Centre de droit
public comparé

11^E COLLOQUE
INTERNATIONAL



LA COMPOSITION DES JURIDICTIONS CONSTITUTIONNELLES

Défis démocratiques,
enjeux juridiques et politiques
Perspectives comparées

Responsabilité scientifique :
Charlotte Denizeau-Lahaye

30 et 31 mars 2023

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ DE PARIS
Centre Saint-Guillaume - Grand Amphithéâtre
28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

www.u-paris2.fr

La mise en place de juridictions chargées d'assurer la conformité du travail législatif à la volonté du pouvoir constituant est l'une des caractéristiques les plus marquantes du constitutionnalisme contemporain. Elle a connu ses plus grands développements en Europe de l'Ouest après la seconde guerre mondiale. En quelques décennies, de nombreux États ont établi un contrôle de constitutionnalité des lois. Aujourd'hui près des trois-quarts des États dans le monde sont dotés d'une juridiction constitutionnelle, qui peut être soit une juridiction *ad hoc* spécialement créée à cet effet, selon les canons du modèle européen, soit le juge ordinaire, en charge d'un contrôle diffus, avec à sa tête une Cour suprême, selon le modèle américain.

Leurs fonctions diffèrent, mais toutes ces juridictions (ou presque) ont pour point commun d'essuyer des critiques. La principale est qu'elles seraient plutôt des instances politiques, et non de véritables instances juridiques. Au lieu d'être les garantes neutres et impartiales du contrôle des autorités politiques et d'incarner la garantie ultime de la protection d'un système démocratique, ces juridictions constitutionnelles sont souvent accusées d'être des institutions politisées qui soit se contentent de suivre les instructions de ceux qui les ont nommées, mettant en cause leur indépendance et leur légitimité, soit se mettent au service de leurs propres intérêts politiques et idéologiques, sous couvert de la défense de la Constitution. Ces juges, dit-on, ne sont pas de « vrais » juges, neutres, indépendants, impartiaux, et on aimerait qu'ils le soient. Mais le peuvent-ils vraiment ? En ont-ils les moyens ? Les « vrais » juges en principe jugent les hommes, au civil comme au pénal. Les juges constitutionnels, eux, jugent les lois. Ces tâches sont-elles comparables ? Des fonctions différentes n'appellent-elles pas des juges différents, propres à chacune d'elles ?

Si tel est le cas, quelles conséquences faut-il en tirer ? Comment s'assurer de l'efficacité et l'aptitude de ces juges à protéger les droits fondamentaux et la démocratie ? Comment garantir leur indépendance et renforcer leur légitimité ? Les critiques qui leur sont faites, instrumentalisées et amplifiées par la propagande populiste, ont des effets néfastes. Elles suscitent une défiance citoyenne, dangereuse pour l'État de droit et la protection des libertés car *in fine*, elles éloignent les justiciables de leur prétoire.

La solution passe par une analyse des processus et modalités de composition des juridictions constitutionnelles, point commun et initial des critiques. Pour ce faire, il convient de s'intéresser aux décideurs - pour déterminer qui choisit, nomme, coopte, désigne, élit les juges de la loi, comment et selon quelles procédures - ; puis aux décisions prises - il s'agit de savoir qui peut être nommé, selon quels critères, à quelles conditions, avec quelles exigences en termes de qualifications juridiques et expériences professionnelles, avec quelles conséquences en termes de statut et d'obligations - .

Réunissant chercheurs et praticiens issus de systèmes européens et étrangers, ainsi que des juges constitutionnels en exercice ou honoraires, le présent colloque offre un large panel d'analyses pour apporter des réponses à ces questions et ainsi mieux connaître et confronter les modèles au regard des standards de l'État de droit et de la démocratie.

11^{ème} colloque international organisé par le Centre de droit public comparé de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Direction scientifique : Charlotte Denizeau-Lahaye

Renseignements : charlotte.denizeau@u-paris2.fr

Inscriptions : cdpc@u-paris2.fr

MATINÉEPrésidence : **Gilles J. Guglielmi**, directeur du Centre de droit public comparé, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas

8 H 30

Petit déjeuner - Accueil

9 H 15

ACCUEIL ET INTRODUCTION**Allocution d'ouverture** par **Stéphane Braconnier**, président de l'Université Paris-Panthéon-Assas, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas**Accueil** par **Gilles J. Guglielmi**, directeur du Centre de droit public comparé, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas**Propos introductifs** par **Charlotte Denizeau-Lahaye**, maître de conférences HC, Université Paris-Panthéon-Assas, co-directrice du Master Droit public comparé

10 H

APPROCHES THÉORIQUES POUR UNE CONTEXTUALISATION**Cour constitutionnelle et Cour suprême****Benoit Delaunay**, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas**La composition des Cours constitutionnelles et le problème de la démocratie de Hans Kelsen à nos jours****Carlos Herrera**, professeur, CY Cergy Paris Université**Discussion**

11 H

Pause

11 H 20

LA MAGISTRATURE CONSTITUTIONNELLE**Dix dilemmes au sujet de la composition des cours constitutionnelles****Guillaume Tusseau**, professeur, Science-Po Paris**Discussion****APRÈS-MIDI**Présidence : **Dominique Rousseau**, professeur émérite, Université Paris Panthéon-Sorbonne.

14 H

I. LA FRANCE ET LES AMÉRIQUES : REGARDS CROISÉS**LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL EN QUESTION****La composition du Conseil constitutionnel : le point de vue du juge,****Michel Pinault**, membre du Conseil constitutionnel**Discussion**

14 H 30

LES COURS SUPRÊMES NORD-AMÉRICAINES EN QUESTION**La Cour suprême des Etats-Unis : réflexions sur les travers et paradoxes du mode de composition****Idris Fassassi**, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas**Le processus de nomination des juges au Canada :****une prérogative royale à la recherche d'une démocratisation****Patrick Taillon**, professeur et **Jordan Mayer**, étudiant, Université de Laval, Québec, Canada**Discussion**

15 H 30

Pause

15 H 50

LES JURIDICTIONS CONSTITUTIONNELLES SUD-AMÉRICAINES EN QUESTION**La composition d'une cour constitutionnelle «toute-puissante».****Débats et controverses autour de la politisation du Tribunal constitutionnel chilien****Carolina Cerda Guzman**, maître de conférences, Université Bordeaux IV**Les taxonomies des juges du contrôle constitutionnel en Amérique latine :****entre cours constitutionnelles et cours suprêmes****Grenfith Sierra Cadena**, professeur, Université del Rosario, Bogota, Colombie

16 H 50

II. L'AFRIQUE DU SUD**LA COUR CONSTITUTIONNELLE D'AFRIQUE DU SUD EN QUESTION****Une nation face à ses démons : la représentativité de la Cour constitutionnelle sud-africaine,****Julien Jeanneney**, professeur, Université de Strasbourg**Discussion**

MATINÉE

Présidence : Yves Doutriaux, conseiller d'Etat

8 H 30 **Petit déjeuner - Accueil**

9 H 15 **LES COURS CONSTITUTIONNELLES D'EUROPE DE L'OUEST
LES COURS CONSTITUTIONNELLES DES ÉTATS FÉDÉRAUX EN QUESTION**

La Cour constitutionnelle fédérale allemande :

Quelques réflexions sur des équilibres délicats à l'heure d'un «grand renouvellement»

Aurore Gaillet, professeure, Université de Toulouse 1 Capitole

La Cour constitutionnelle belge : heurs et malheurs d'un mode de composition discutable

Marc Verdussen, professeur, Université de Louvain, Belgique

Discussion

10 H 15 **Pause**

10 H 30 **LES COURS CONSTITUTIONNELLES DES ÉTATS RÉGIONAUX EN QUESTION**

Composition de la Cour constitutionnelle italienne : cadre juridique et influences politiques

Giacomo Delledonne, scuola superiore Sant'Anna, Pisa, Italie

L'influence de la composition de la Cour constitutionnelle italienne sur l'élaboration d'une doctrine jurisprudentielle

Nicoletta Perlo, maître de conférences HDR, Université de Toulouse 1 Capitole

La composition du tribunal constitutionnel espagnol : entre la politique et l'esprit partisan

Angel Sanchez Navarro, professeur, Université Complutense de Madrid, Espagne ;
en service au tribunal constitutionnel espagnol

Discussion

APRÈS-MIDI

Présidence : Marc Verdussen, professeur, Université de Louvain, Belgique

14 H 00 **LES COURS CONSTITUTIONNELLES D'EUROPE DE L'EST EN QUESTION**

La composition de la Cour constitutionnelle de Croatie

Jasna Omejec, professeure, Université de Zagreb, Croatie, ancienne présidente de la Cour constitutionnelle croate

La composition de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine

Constance Grewe, professeure émérite, Université de Strasbourg, ancienne juge à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine

Discussion

15 H **Pause**

15 H 15 **LES COURS EUROPÉENNES EN QUESTION**

Présidence : François Molinié, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

La composition de la Cour de justice de l'Union européenne

Anastasia Iliopoulou-Penot, professeure Université Paris-Panthéon-Assas

Le rôle du comité 255 TUE dans la désignation des juges à la Cour de justice de l'Union européenne

Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, président fondateur (2010-2018) du Comité chargé d'évaluer l'aptitude des candidats à exercer les fonctions de juge et d'avocat général à la Cour de justice et au Tribunal de l'Union européenne (Comité de l'article 255 TFUE)

Réflexions sur l'équité et la transparence des procédures d'accès aux fonctions de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Charlotte Denizeau-Lahaye, maître de conférences, Université Paris-Panthéon-Assas

Discussion

16 H 45 **CONCLUSIONS**

Laurence Burgorgue-Larsen, professeure, Université Paris Panthéon-Sorbonne